



World Investment Forum 2014: Investing in Sustainable Development

IIA Conference - 16 October 2014

Ms. Amina Ousmoi
Chief of Service
Ministry of Economy and Finance
Morocco

La délégation du Maroc voudrait remercier la CNUCED pour l'organisation de la présente Conférence sur les Accords Internationaux d'Investissement, qui constitue l'occasion idoine pour les parties prenantes aux AII : négociateurs, experts, juristes et représentants de la société civile de débattre des voies et moyens pour mieux utiliser ces accords et assurer un développement harmonieux et durable, notamment aux pays en développement.

Les expériences des pays représentés à cette conférence et les analyses, les suggestions et propositions, voire même les controverses qui nous seront présentées dans ce cadre contribueront certainement à la compréhension des appréhensions qui se développent de plus en plus à l'égard du système actuel des AII, et nous aideraient nous, négociateurs de ces pays dans le choix de l'approche qui convient et corrobore le mieux avec les objectifs et les orientations stratégiques propres de chaque pays en matière de politique d'investissement et de développement.

A ce jour, notre pays a conclu 63 accords avec des pays européens, africains, asiatiques, un accord de libre-échange avec les Etats-Unis et quatre traités régionaux contenant des provisions relatives aux investissements. De par ce réseau le Maroc occupe, en terme d'accords signés, la 2ème position, après l'Egypte, tant en Afrique que dans le monde arabe. Des négociations avec une vingtaine d'autres pays et des consultations avancées pour la mise en place d'accords approfondis couvrant plusieurs chapitres dont le volet l'investissement sont actuellement en cours .

A cet égard, et au regard du Rapport sur l'Investissement dans le Monde 2014, le Maroc pourrait être considéré, comme «un contributeur » actif dans l'accroissement du nombre de traités, notamment les traités nouvelle génération.

Il faut dire que l'extension de notre réseau d'AII est un choix qui relève de la stratégie du Maroc en matière promotion de l'investissement direct étranger (IDE) qui, et je tiens à le souligner ne repose pas en premier lieu sur ces AII. Nous avons été toujours conscients que ces derniers ne constituent pas le principal critère déclencheur de l'attractivité des IDE. La structure de l'économie et du marché local, la stabilité politique et l'existence de cadres réglementaire, institutionnel et infrastructurel appropriés restent les principaux soubassements du développement d'un climat d'affaires favorable aussi bien pour les investisseurs nationaux qu'étrangers.

S'il est vrai qu'au début, notre pays a répondu à une demande émanant des pays développés notamment européens, désireux de protéger les investissements de leurs ressortissants sur le territoire marocain, le Maroc a par la suite adopté une approche plus active visant à étendre le réseau d'accords à d'autres pays partenaires dans d'autres continents. En effet, le Maroc s'érige en pourvoyeur d'investissement. Il n'est plus dans la seule position de récipiendaire de l'investissement étranger puisque des entreprises marocaines se sont inscrites dans un processus de développement à l'international et, par conséquent, elles doivent être rassurées par des accords qui garantissent la protection de leurs investissements et l'ensemble des droits y afférents.

Au vu des développements ou plutôt des appréhensions que suscite, ces dernières années, le régime des traités internationaux d'investissement, le Maroc se veut développer une politique plus réfléchie quant à son vaste réseau d'accords en la matière. Un triple défi s'impose, à nous négociateurs. Il nous incombe, dans ce cadre, de rechercher l'amélioration permanente du contenu de nos accords permettant à la fois d'assurer et préserver une protection et un traitement appropriés à l'investisseur étranger sur notre territoire et à l'investisseur marocain à l'étranger et de tenir compte de nos objectifs de développement.

Pour ce faire, et au regard des voies présentées dans le rapport 2014 sur l'investissement dans le monde concernant les mesures visant à réformer le régime d'investissement international, nous s'inscrivant dans l'optique d'une réforme graduelle du régime. Il faut dire que le Maroc s'est déjà engagé dans cette voie depuis plus d'une dizaine d'années. Les accords conclus ou finalisés dans ce cadre sont plus attentifs sur le danger de certaines clauses. Dans cette optique Nous avons carrément écarté certaines dispositions, procédé à un cadrage des dispositions de fond et intégré de nouvelles.

Pour ce qui est des accords déjà existants, nous préconisons la piste de la renégociation/ l'amendement. Une analyse en profondeur de ces accords s'avère nécessaire pour situer le niveau d'intervention.

Dans ce contexte, nous voudrions mentionner les concertations, actuellement en cours, pour la mise en place d'un traité de libre-échange de "nouvelle génération" entre notre pays et l'Union Européenne. Nous comptons sur la CNUCED pour fournir des orientations sur les enjeux, les potentiels ainsi que les écueils à éviter lors de ces négociations.

Il convient de souligner que nous avons déjà bénéficié de l'expertise la CNUCED dans deux contextes adjacents au présent débat. D'une part, la Commission a contribué à l'élaboration « des lignes directrices » modulables du contenu du traité d'investissement bilatéral pour notre pays. D'autre part, depuis 2007 nous accueillons des cours régionaux sur les traités internationaux d'investissement pour les pays africain. Ces cours sont basés sur le Cadre de politique d'investissement pour un développement durable de la CNUCED.

Nous réitérons nos remerciements pour les efforts du Secrétariat qui a réuni ici des interlocuteurs de d'horizons et de visions variées, contribuant ainsi à créer un dialogue et des interactions profitables à tous les niveaux. Comme il a été susmentionné, les débats qui en découlent nous permettent d'appréhender les dernières évolutions du contenu des traités internationaux d'investissement, le pourquoi du besoin de réformer le régime de ces accords et surtout de mieux comprendre les implications et l'impact de ces derniers sur nos politiques de développement. Nous invitons la CNUCED à continuer son travail en ce sens.

Nous demandons à la CNUCED de développer, en collaboration avec les Etats Membres, un plan d'action pour une réforme globale ainsi que de fournir un soutien institutionnel pour son l'implémentation. Le Maroc offrira un appui à cet égard.

Merci